Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

LA VOIX DU PATRIMOINE DE SIENNE

Juin 2013

N° 68

N° ISSN : 1954-9652

DANS CE NUMÉRO :

Gavray, Hambye	*1*
Villedieu-les-Poêles	*2, 7*
Sainte-Cécile, Le Mesnil-Villeman	*3, 4*
Kairon, Saint-Pair-sur-Mer	*4*
Margueray	*5*
La Lande-d'Airou, Montbray, Morigny	*6*
Villedieu-les-Poêles	*8*

Le patrimoine meulier restitué aux enfants

La petite section de l'école maternelle de Hambye

Trois belles expériences en cette première moitié d'année, la première avec un groupe de volontaires du centre aéré intercommunautaire de Hambye pour la découverte du moulin de la Forêt au Mesnil-Villeman avec le bon accueil de monsieur et madame Bachelot. La seconde et la troisième avec les élèves de la petite section de la maternelle de Hambye le 17 mai et le 13 juin dernier avec la visite du moulin de Saint-Denis-le-Gast (moulin banal de la seigneurie) et du moulin de Cuves (moulin appartenant à l'origine à l'abbé et aux moines de Saint-Sever) dans la seconde étape avec un très bon accueil de madame Dereaux et de ses enfants. N'est ce pas la plus belle manière de transmettre aux jeunes la connaissance du patrimoine quel qu'il soit. L'accent est porté cette année sur les moulins, cette maison bâtie sur le bord de la rivière, habitée par le meunier et la meunière, destiné à moudre les grains. Les tout jeunes de la maternelle, sous la direction de madame Laetitia Barré, avaient déjà acquis des termes spécifiques. La prochaine étape sera une découverte des vestiges des moulins sur la Hambyotte à Hambye le 27 juin prochain.

Sortie du centre aéré

moulin de Cuves

Textes et photographies de l'auteur : Jacky Brionne, sauf mention contraire.

Lavoirs en lumière

Deux municipalités se sont intéressées au dossier des lavoirs que nous leur présentions, la première présidée par monsieur Roger Bayssat et la seconde par monsieur Daniel Macé. La nouvelle municipalité qui s'est installée à l'hôtel-de-ville, sous la présidence de monsieur Daniel Macé, a de suite saisi l'importance de ce dossier des lavoirs tout comme leurs propriétaires : MM Filleul, Simon, Archimbaud, Raffray, Dorel, que nous rencontrâmes plusieurs fois et notamment le 25 juillet 2005.

C'est en effet le 8 juillet 2005, lors d'une réunion, que nous définissions ensemble : Lucienne Astingo, Jacqueline Jacquin, Edgar Leblanc, Yohann Leroutier, Stéphane Villaespesa et moi-même, un « objectif de patrimoine pour demain » dans la catégorie « du petit patrimoine rural d'extérieur ». Nous proposions d'entreprendre la restauration de lavoirs se situant sur la commune de Villedieu-les-Poêles. Le choix de cet ensemble ne fut pas le fruit d'un hasard de circonstance et nous décidions de porter notre attention sur un ensemble de lavoirs disposés en rive de Sienne dans l'un des secteurs plus intéressants de la ville, en effet, nombre de peintres, de photographes se sont saisis de cette perspective et se sont emparés de cet ensemble insolite parce qu'il réunit tout ce qui fait le charme de la cité, à savoir un cours d'eau et la confluence d'un canal, un paysage arboré et son coin de verdure et de jardins domestiques, un enchevêtrement et une imbrication de maisons anciennes et de bâtisses dignes d'une cité médiévale, la longère de lavoirs et en arrière-plan, l'importante silhouette de l'église Notre Dame. Hors le constat en juillet 2005 était le suivant : nous nous trouvions face une image altérée par la dégradation des lavoirs dont certains avaient encore une certaine utilité. Par leur présence ces lavoirs méritaient notre attention.

C'est la cité toute entière qui est conditionnée par les contours du fleuve. Villedieu est née avec la rivière. Les religieux de la Commanderie, les habitants l'ont exploitée. Un canal a été creusé, et il est devenu une artère essentielle pour l'accessibilité à l'eau. Cette eau indispensable à l'existence quotidienne, mais aussi crainte pour ses débordements, d'où une urbanisation relativement récente des rives à l'exception des principaux ponts. La grande crue du 5 octobre 1852, « une inondation jusque-là inconnue dans nos contrées » précis-t-on, aura eu le mérite de lancer les ingénieurs du service hydraulique dans la recherche de solutions d'aménagement, de renforcement des berges de la Sienne, intramuros. Un plan sera établi pour ce faire et celui-ci révèle la présence d'une trentaine de lavoirs désignés et d'autres escaliers de descente à la rivière. Le grand lavoir public sur les quais et celui de l'hospice font exception par leur importance. Les latrines ne sont pas en reste, une quinzaine, et déjà quelques vestiges comme des corbeaux de pierre scellés dans les murs sur berges ayant perdu leur cabine. Le canal fut plus largement domestiqué et urbanisé du fait de son passage au cœur de la cité. Par ailleurs la loi du 3 février 1851 subventionnant la construction de lavoirs publics va accroître leur intérêt général. Le cadastre napoléonien ne révèle pas d'aménagements particuliers sur les rives, à l'exception de bâtiments.

L'arrivée de l'alimentation en eau courante aux bornes fontaines, puis aux robinets individuels, l'arrivée de l'électricité vont détourner l'attention des lavoirs et ceux-ci vont devenir de simples témoins d'un passé révolu. En tournant inexorablement le dos à ce fleuve, les habitants ont, en sorte, préservé cet héritage de la vie quotidienne et son archéologie. Lorsqu'on accède à ses rives, c'est tout un discret patrimoine authentique qui se révèle à nos yeux.

D'autres réunions eurent lieu, par exemple avec l'association « Entr'Aides » dirigée par Christine Amour et Sylvie Guesnon coordinatrice de la route des lavoirs, le 24 avril 2006.

Monsieur Bayssat exprima « tout son soutien à cette démarche de sauvegarde du patrimoine », à la mairie de Villedieu le 21 septembre 2006, au cours d'une réunion à laquelle participèrent messieurs et mesdames Bayssat, Guillou, Lechevallier, Leblanc, Villaespesa, Jacquin, Deschênes et moi-même.

La mairie de Villedieu-les-Poêles, partenaire du projet de valorisation des lavoirs pense que l'association pourrait assumer la maîtrise d'œuvre du projet de restauration. La mairie participera pour les sommes nécessaires avec le soutien du Conseil général de la Manche. Mais il est préférable que la mission soit prise par la ville.

Une consultation est lancée par la mairie pour « un marché d'étude diagnostic relative à la restauration de 4 lavoirs » en date du 29 septembre 2006, remise des plis le 20 octobre suivant. Les architectes consultés (liste CAUE) : Jean-Louis Tourneux de Saint-Hilaire-du-Harcouët, Emmanuel Bergot d'Avranches, Patrice Moulin de Saint-James, Richard L'Hermitte de Coutances, Jean-Philippe Laquaine de Coutances, Benoît Delabit de Regnéville-sur-Mer, Jean Hoechstetter de Brécey, Michel Gourion de Villedieu. Il y eut deux réponses : MM Laquaine et Delabit. Cette mission de diagnostic, commandée par la ville, aux architectes Delaby-Benoit du cabinet Composite, est présentée le 25 avril 2007.

Bureau du 13 avril 2007 : 1ère phase de l'enquête de faisabilité : réunion prévue le jeudi 26 avril à 14h30 à la mairie de Villedieu. Une réunion a eu lieu le 1er mars 2007 avec le cabinet d'architectes. Le Préfet honoraire, Jean-Paul

Journée des moulins et du patrimoine meulier

Le 19 mai, sous les averses dans la première moitié de l'après-midi, trente-neuf personnes ont découvert le programme de l'association par la visite de deux sites meuliers importants du val de Sienne, le moulin de Guériant et le moulin de la Forêt.

Monsieur Bachelot commentant son moulin

Voici la copie d'extraits d'un texte publié dans le bulletin paroissial cantonal de Villedieu d'août 1911 « Guériant ! Douit riant ! Ces deux mots expriment à eux seuls, tout le plaisir de vivre et le charme langoureux ressentis par les esprits rêveurs qui ont habité ou fréquenté cette fraîche vallée en laissant le temps s'écouler au fil de son éternel babillage. Parmi eux, un charron, poète à ses heures, du nom de Raymond Bazin, nous a laissé ces quelques vers « A travers les prés, la Sienne déroule son ruban d'argent / bordant sous des taillis de chêne / le village de Guériant…/ Assis au pied des Monts Laberge / entre un taillis et deux chemins / l'étang sommeille et sur sa berge / rangés, veillent de noirs sapins… » Monsieur et madame Louis, Ferdinand, Eugène Hervy et Yvonne, Augustine, Jeanne, Albertine Anfray, sont propriétaires depuis le 16 novembre 1961 du moulin dit de Guériant qui avait cinq tournants qu'ils ont acquis de Jean-Marie, Félix, Charles, Louis Denoual et d'Elicia, Marie Lecoursonnais, son épouse. Un important incendie se déclara au moulin en 1977. L'activité meunière cessa en 1995. Louis Hervy et Yvonne Anfray, son épouse, rappellent qu'un 1er moulin exista jusqu'en 1814 (vestige apparent) et qu'deuxième moulin fut construit comme le dit le linteau historié sur la porte d'entrée « bâti en 1817 ». Ce moulin possédait 5 roues en 1818. Un document par ailleurs précise que « deux moulins avaient, en 1818, une roue chacun, en amont du pont aux Celliers sur la Sienne, près de la grande route de Villedieu à Vire ». Un incendie ravagea le moulin du Guériant en 1977.

Il y eut jusqu'à 10 ouvriers au service de la veuve Jammes. Jules, Achille Jamme, cultivateur et meunier, décéda au Guériant le 7 août 1951. Trois immeubles juxtaposés, un grand étang, un canal d'amenée, un canal de fuite, tel est l'environnement du moulin du Guériant. Une prise de vue ancienne de G. Leprovost, Villedieu, montre le moulin couvert en paille. Une autre photographie plus récente (vers les années 1960), est due à Candelier, photo industrielle et publicitaire d'Esy dans l'Eure. Entre les deux une photographie d'Arthur Gautier de Villedieu du moulin de Guériant sous les chandelles de glace. Le moulin est ancien, un bail en 1378 de la moitié du moulin fut fait par Raoul de Crânes, écuyer, seigneur du fief de la Mollière, en se réservant une franchise de mouture pour lui et ses hommes allant moudre à « desgrain à icelui moulin ». L'autre moitié dudit moulin était fieffée par Guy de raids à Roger Faucon, en raison de la tenue du fief de la Pelotière dont le chef était assis en Saint-Pierre-du-Tronchet. Son existence est rappelée en 1409 lors de la vente du fief de la Mollière à Jehan Foulon de Saint-Maur-des-Bois. Il est précisé que le moulin de Guériant, appelé « le moulin du douit riant » dépend du fief de la Mollière (page 379). Son histoire se trouvait dans ce chartrier dit « de Sainte-Cécile » ou de Saint-Germain » qui a disparu sous les bombardements du 6 juin 1944 à Saint-Lô.

Les moulins dans le Mesnil-Villeman issu de la fusion des deux territoires dudit Mesnil-Villeman (ou Vinneman) et de Dragueville furent au nombre de quatre : le moulin de Dragueville (sous le manoir dudit Dragueville), le moulin Neuf (proche de Beauchamps, sur l'Airou), le moulin de la Rossinière et le moulin de la Forêt (à l'extrémité du Mesnil-Villeman et du Mesnil-Rogues). Le moulin de la seigneurie du Mesnil-Villeman et du Mesnil-Amand était autrefois établi au moulin banal de Dragueville appartenant audit seigneur du lieu en vertu d'un accord particulier. Trois moulins à blé et à eau sont répertoriés dans la commune en 1819 (44 ED 1G7).

Le moulin de la Basse-Forêt, propriété de monsieur et madame Bachelot, est connu par quelques documents conservés dans le chartrier de Morel qui en mentionne l'existence, par exemple dans la liasse 476 contenant l'aveu d'hommage de 1480 de « Noble homme Jehan de Folligny, écuyer, sieur dudit lieu de Folligny, du Mesnil-

Monsieur Hervy faisant une démonstration de savoir-faire de meunier

Kairon, Saint-Pair-sur-Mer, l'affaire de la croix

La commune de Saint-Pair-sur-Mer comprend l'ancienne paroisse de Kairon. Les habitants y bénéficiaient d'un cimetière. La découverte d'un article de presse dans la semaine religieuse du diocèse de Coutances et Avranches fut intégralement repris par la presse nationale « La Croix » le 10 mars 1911. Celle-ci reproduit le texte mot pour mot sous le titre « vexations! » raconte, je cite « la municipalité de Saint-Pair a refusé à la section de Kairon, qui, on le sait, forme paroisse, l'autorisation d'élever un calvaire dans son cimetière. La souscription était faite et avait produit plus de 1000 francs, dit-on; le maire lui-même de Saint-Pair, M Beaumont, avait fait son offrande. La raison de ce refus, c'est sans doute que Kairon, qui nomme trois conseillers municipaux pour Saint-Pair, ne les choisit point parmi les blocards. Mais la liberté ? Le calvaire s'élèvera quand même, tout près du cimetière, et la municipalité saint-pairaise pourra dévorer sa honte. La croix fut effectivement dressée hors du cimetière, mais celui-ci ayant été agrandi depuis, elle se retrouve finalement au cœur du champ pour lequel elle avait créée.

Villeman, du Mesnil-Amand, dans lequel Richard Addes confesse et avoue tenir par foi et hommage un fief aînesse de la Fourrerie qui bute d'un but au chemin tendant du Mesnil-Garnier au moulin de la Basse-forêt ». Il en est de même dans la liasse 481 à la date de 1566 « butte d'un bout au chemin tendant de l'église dudit lieu du Mesnil-Villeman au moulin de la Foretz ». Florentin Auvray du Mesnil-Amand vend à Michel Leprod'Homme de La Haye-Pesnel, un moulin et 60 ares de terre au mesnil-Villeman (maître Mauger le 19 mai 1832, enregistré le 1er juin 1832 en 3 Q 4117, folio 2). Voici ce que contient partiellement la vente « fut présent le sieur Michel Leprodhomme, cultivateur et meunier, demeurant et domicilié en la commune de La Haye-Pesnel, lequel a présentement vendu et aliéné, avec toute garantie, sous le titre de fieffe à rente perpétuelle, au sieur Florentin Auvray, son gendre, cultivateur et marchand chaudronnier, demeurant et domicilié à Mesnil-Amand, ici présent et acceptant : 1° un moulin à bled, composé de trois tournants, connu sous le nom du moulin de la forêt, dont un sarrasin, un pour le bled à pain et l'autre pour toute mouture, situé sur la rivière Dairou, compris tous les ustensiles attachés audit moulin et propres à le faire fonctionner, comme : brancards, poids, mesures, balances, barre de fer, câbles et en général tout ce qui dépend dudit moulin, compris même le bois et arbres destinés aux réparations de ce moulin, soit que ces bois et arbres soient déposés dans l'eau aux environs du moulin, soit qu'ils le soient sur le terrain qui en dépend, sans aucune réserve ni retenue. Une autre transaction du moulin de la Forêt est consentie chez maître Fonnard, entre Florentin Auvray et Aimable, Pierre Auvray le 8 janvier 1860 (enregistré le 18 janvier 1860 en 3 Q 4122, folio 3, case 29). Il s'agit d'un contrat de mariage entre Aimable, Pierre Auvray, propriétaire et cultivateur, fils majeur de Florentin et de Félicité Leprodhomme, née en la commune du Mesnil-Amand, domicilié en celle du Mesnil-Villeman, d'une part et de Marie Auvray, s'occupant du ménage, fille majeure de Gilles et de Magdeleine, Perrine Cruet, née et domiciliée en la commune du Mesnil-Villeman. L'article douze stipule que Florentin Auvray, propriétaire et meunier, demeurant en ladite commune du Mesnil-Villeman, ici présent, stipulant tant en son nom personnel qu'en celui et comme mandataire spécial aux effets ci-après de dame Félicité Leprodhomme, son épouse, aussi propriétaire et meunière, domiciliée avec lui audit mesnil-Villeman, aussi en vue du mariage projeté, a par ces présentes déclaré faire comme de fait, il fait, tant en son nom personnel qu'en celui qu'il agit, donation entre vifs et irrévocable, au futur époux son fils qui accepte expressément, des immeubles ci-après désignés : 1° un corps de bâtiment à usage d'habitation et d'exploitation, ayant à son rez-de-chaussée une usine ou moulin à blé à quatre tournants avec tous les ustensiles et accessoires attachés audit moulin et propres à le faire fonctionner, tels que brancards, poids, mesures, balances, barres de fer, câbles et en général tout ce qui dépend de cette usine qui est connue sous le nom de moulin de la forêt, sans y faire aucune exception (ni) réserve . Une adjudication chez maître Lemoine est passée le 25 juillet 1942, à la requête d'Albert, Alfred, Henri Joret et d'Albertine, Marie Hue, son épouse, en faveur de Marcel, Eugène Lefèvre, cultivateur et meunier, et Yvonne, Marie, Marcelline Lechevallier, comprenant l'ensemble des bâtiments d'habitation, d'exploitation, le moulin, les meules, blutoirs, les cours, bandes de terrain, herbages et bief, pour une superficie totale de 2 ha 92 ares 35 ca, moyennant 763 000 francs. L'origine de propriété fait état d'actes datés du 24 septembre et du 3 novembre 1893, 14 juin 1905, 1er juin 1907, 24 avril 1909, 19 janvier 1910.

Une vente est consentie par Marcel, Eugène Lefèvre époux d'Yvonne, Marie, Marcelline Lechevallier, à Marcel, Jules, Joseph Gambier et Marie, Amélie Lambert, son épouse, demeurant à Auchy-les-Orchies, le 9 décembre 1942 du moulin dit de la Forêt lequel se compose de bâtiments d'habitation et d'exploitation, bâtiment à usage de moulin à deux tournants pouvant l'être à quatre, appentis, cave, chambre où se trouve la dynamo, ainsi que le bief sur l'Airou, la licence-patente de meunier et de grainetier. L'origine de propriété précise l'existence d'actes datés du 11 février et du 25 juillet 1942.

Un bail est signé entre les époux Cambier, propriétaires, et les époux Lechevallier, pour l'exploitation du moulin et de la ferme de la Forêt, le 31 mars 1945,

Les moulins de Margueray

Le moulin neuf de Margueray et un autre moulin en aval, non nommé, sont anciens, ils sont représentés sur le cadastre napoléonien établi en 1827, section « B » 28-29, 84-85. Les anciens moulins existaient encore, du moins partiellement, le 25 août 1959 mais il n'y avait plus de patente. Ils appartenaient à monsieur Pellerin demeurant à Banville (14) propriétaire des moulins de haut et le moulin neuf sur la commune de Margueray. Il y eut un projet de pisciculture déposé le 20 avril 1938 (DDAF). Une vente eut lieu le 28 octobre 1948 par Albert, Emile Pellerin et Victorine, Marie Houssin, à Léon, Joseph, Patrice Fains et son épouse Lucienne, Maria Bécherel, au lieu-dit le moulin neuf d'un emplacement de moulin sinistré total avec une cour, un ancien bief, jardin légumier, plant de pommiers, retraite à porcs. Les Gautier-Potier étaient toujours concernés par ces immeubles comme le prouve un legs réalisé à partir du décès du 12 février 1944 de la veuve Potier. Un autre meunier, François, Désiré Hennequin, décédé le 21 mars 1941, est connu à Margueray au moyen d'un testament daté du 10 mars 1897 (ACP Villedieu, vol 252, n° 394). Paul, Frédéric Ozenne, marié en 1923 à Joséphine, Angélique Bertrand, était meunier à Margueray en 1924 comme l'atteste une quittance du 16 avril 1924 (ACP Percy, vol 111, folio 93, case 4) et divers autres actes.

Mercredi 29 avril 1835, 22e année, N° 694, feuille d'affiches, annonces et avis de la Manche. Adjudication préparatoire, revente à folle-enchère.

Devant messieurs les juges composant le tribunal civil de l'arrondissement de Saint-Lô, chef-lieu du département de la Manche, il sera, dans les formes et délais voulus par la loi, en l'auditoire ordinaire, place Louis-Philippe, heure de midi, procédé à la vente aux enchères et à l'extinction des feux, des immeubles ci-après désignés, saisis requête du sieur Pierre-Julien Le Pesant, dit Pichardière, propriétaire, cultivateur et maire, domicilié et demeurant en la commune de Margueray, sur le sieur Jean-Bazilique Potier, meunier, domicilié en ladite commune de Margueray, par procès-verbal du sieur Gohier, huissier à Percy, en date du treize juin mil huit cent trente-quatre, dont copies ont été laissées le même jour à messieurs Manson, adjoint au maire de la commune de Margueray, Hinet, maire de la commune du Chefresne, et Le Chevrel, greffier de la justice de paix du canton de Percy, qui en ont visé l'original, lequel a été enregistré à Tessy, le quatorze du même mois, transcrit au bureau des hypothèques établi à Saint-Lô, le dix-sept, et au greffe du susdit tribunal, le vingt-huit dudit mois de juin.

Désignation sommaire des biens,

1° Un moulin à blé à deux tournants, connu sous le nom du moulin neuf ou de bas de Margueray, dont le corps de bâtiment est couvert en chaume, construit partie en pierre et partie en argile, surmonté d'une tête de cheminée et éclairé par douze croisées ; vers le nord-est trois trous connus sous le nom d'œillards, dans deux desquels sont placés deux arbres et deux roues en chêne et hêtre, surmontés de leurs nocs en bois ; 2° Un petit bâtiment paraissant à usage de retraite à porcs, adossé et placé contre le pignon sud-ouest du bâtiment précédent, couvert aussi en chaume, en partie clos et construit en pierre et argile ; 3° Les cours et terrains vagues autour desdits bâtiments, contenant approximativement, compris les emplacements des bâtiments, deux ares ; 4° Une petite pièce de terre, en partie plantée de pommiers, nommée la Suretière, contenant environ neuf ares soixante centiares, et un juchoir à volailles placé dessus, élevé sur quatre piliers en bois et couvert en gluid ; 5° Un pré, nommé le pré du moulin ou des moines, naguères en deux portions qui ont été réunies et l'étang, biez ou mare d'eau se trouvant au bas vers nord-est de ce pré et servant à l'aliment des roues qui font mouvoir ledit moulin sus-désigné, le tout contenant, en étendue superficielle, environ soixante-cinq ares cinquante centiares ; 6° Un pré, nommé le pré des aunes, contenant environ trente-cinq ares soixante-dix centiares ; 7° Un second moulin à blé, aussi à deux tournants, nommé le moulin de haut de Margueray, dont le corps de bâtiment imparfait est construit en pierre et clos en partie en planches et pailles, couvert en chaume, vers le nord duquel bâtiment sont pratiqués deux trous ou œillards où sont placés deux arbres et deux roues en chêne et hêtre, au-dessous desquels se trouvent des nocs en bois ; 8° Un petit bâtiment, construit en pierre et imparfait, paraissant destiné pour étable, placé contre le pignon couchant du bâtiment désigné au numéro précédent, dont partie de la couverture en hangar l'abrite ; 9° La cour et terrains vagues entourant les bâtiments indiqués aux deux derniers numéros, contenant, compris l'emplacement de ces bâtiments, six ares soixante-dix centiares ; 10° L'étang ou biez dudit moulin de haut de Margueray, contenant environ six ares vingt centiares ; 11° Une pièce de terre claire, labourable, nommée le grand clos du chemin ou le grand clos du pont, contenant environ un hectare six ares soixante-dix centiares, divisée en deux par une levée de terre sur laquelle il y a plusieurs pommiers et poiriers plantés, se dirigeant du midi au nord ; Tous lesquels immeubles sont situés en la commune de Margueray, à l'exception du n° 11 qui est situé en la commune du Chefresne, canton de Percy, arrondissement de Saint-Lô, département de la Manche ; ils sont exploités et fait-valoir par le sieur Potier, partie saisie. La première publication du cahier-des-charges a eu lieu le samedi trente août mil huit cent trente-quatre, et les autres successivement de quinzaine en quinzaine. L'adjudication préparatoire desdits biens a eu lieu le samedi onze octobre mil huit cent trente-quatre, heure de midi, sur la mise à prix du sieur Le Pesant, savoir la pièce nommée le grand clos du chemin ou le grand clos du pont, pour mille francs, ci : 1000 francs. Et le surplus desdits biens, pour la somme de mille francs, ci : 1000 francs. Et l'adjudication définitive a eu lieu le samedi treize décembre mil huit cent trente-quatre, à midi, au profit de la dame Lasquier, sans profession, épouse du sieur Jean-Bazilique Potier, meunier, domiciliée en la commune de Margueray, moyennant onze mille cinq cent francs. Ladite Lasquier, femme Potier, adjudicataire, n'ayant pas rempli les conditions de l'adjudication, ainsi qu'il est constaté par un certificat délivré par monsieur Adeline, greffier dudit tribunal, en date du quinze janvier mil huit cent trente-cinq, enregistré à Saint-Lô, le lendemain, lesdits biens seront revendus à sa folle-enchère sur une première mise à prix de cinq mille francs, et à cet effet le cahier des charges a été publié de nouveau le samedi vingt-cinq avril mil huit cent trente-cinq, heure de midi, requête dudit sieur Le Pesant.

A suivre…

Une plainte déposée par le baron de Montbray en 1772

Courson

Marinus Evurtius Cavey presbyter autuun magister in utroque jure licentiatur rector ecclesiae parochialis du mesnil Durand, nec non officalis Constantiensis in sede sanlaudenn venerabili rector feu vicario ecclesiae parochialis de Courson, salutem /

Nous avons reçu la complainte à nous faite par Messire Jean, Hervé de la Mariouse, chevalier, seigneur, baron et patron de Montbray et Lacy, chevau léger de la garde ordinaire du Roi, suivant qu'il y est autorisé par ordonnance du sieur maître particulier de la maîtrise des eaux et forêts de Vire, rendue que les conclusions du sieur Procureur du Roi par Maître Basin, l'aîné, avocat pour l'absence en date du vingt-un février dernier dument signée, scellée et en forme, contre ceux ou celles qui auraient connaissance que certains quidams ont pêché dans les rivières du seigneur suppliant sous l'étendue de la baronnie de Montbray de jour et de nuit et même au feu et se sont servis de différents secrets pour attirer le poisson et ont été pécher armés de fusils et autres instruments, contre ceux ou celle qui auraient connaissance que certains quidams auraient détruit et cassé en tout ou partie de pierrées ou chaussées existantes dans la rivière, qu'ils ont détourné l'eau et épuisé pour pêcher avec plus de facilité et ne laisser aucun poisson, contre ceux ou celles qui auraient connaissance que certains quidams auraient péché dans l'étang même dudit seigneur plaintif de jour de nuit et y auraient jeté même des lignes dormantes, contre ceux et celles qui auraient connaissance que certains quidams font des complots et des menaces sourdes à l'occasion de la plainte du seigneur plaintif pour chasser et pêcher ; d'attenter à sa vie et à celle de ses domestiques, contre ceux et celles qui auraient connaissance que certains quidams à ce même sujet ont menacé et menacent journellement du repentir les personnes que le seigneur plaintif a fait assigner comme témoins et ont fait bien des démarches et solliciter pour les empêcher de passer en témoignage ou de les charger, et généralement contre tous ceux et celles qui savent et ont connaissance des faits ci-dessus circonstances et dépendances, qui ont vu, su, connu, entendu oui dire ou aperçu aucune chose soit pour avoir été présents, participants, consentants, donné conseil, prêté faveur, aide, assistance ou autrement et ne voudraient le dire et révéler à justice, et vous mandons de les avertir de notre part et autorité de l'église, par trois dimanches consécutifs aux prônes de nos messes paroissiales, qu'ils aient quant aux uns à venir à révélation, et les malfaiteurs et leurs complices de satisfaction dans six jours au plus tard après la (...) publication de (...) autrement nous (...) contre eux par (...) ecclésiastique (...) en la forme du droit (...) serviront de la ferme excommunication. Donné le six mars mil sept cent soixante-douze.

Référence : Baronnie de Montbray, fonds Vivier, 105 J 43 aux archives départementales de la Manche.

---

moyennant un loyer de 36500 francs. Ce contrat sera modifié le 12 janvier 1946 en précisant que le locataire s'engage à refaire à neuf les deux roues extérieures du moulin dans un délai de six ans au cours duquel ils ne paieront pas le loyer de 5000 francs annuel. Une constatation d'emploi est enregistrée le 19 mars et le 9 avril 1946 entre les bailleurs et Andrée, Yvonne Lehaupais, veuve de Maurice Lefèvre et frère du meunier.

Un bail daté du 3 avril 1953 est signé par Jacques Cambier et Marcel Lefèvre, époux d'Yvonne Lechevallier, du moulin de la Forêt et de la ferme y attenant en précisant que le dit moulin possède licence et patente de meunier-grainetier, pour un loyer de 281 120 francs (ACP Gavray, volume 253, case 130). Monsieur et madame Guy Bachelot sont propriétaires depuis 2007 et réhabilitent le moulin avec patience et persévérance.

Colombier, fuye et poulailler, ce qui est rond au patrimoine de pays

Le dimanche 16 juin était la journée consacrée au patrimoine de pays. Elle fut l'occasion de découvrir pour une vingtaine de personnes des édifices du patrimoine rural complètement identitaires du territoire, à savoir un colombier médiéval au château de La Lande-d'Airou, un poulailler à La Talboterie à Montbray et une fuye au domaine de l'Aumoire. Trois bâtiments traditionnels représentatifs de ce type de bâti. Un grand merci aux propriétaires et locataires de nous avoir permis de les découvrir. Et qui osera dire que nous n'avons pas rencontré de poule, la preuve du contraire par l'image !

Le colombier du château de La Lande-d'Airou est magnifiquement appareillé en pierre, entièrement restauré depuis 2003 par monsieur et madame Anjot qui ont obtenu le label de la Fondation du Patrimoine. Le mécanisme en bois, qu'on appelle la potence, avec ses échelles sur bâti pivote sur un axe permettant de visiter chaque boulin, a été entièrement refaite. Il est pourvu de 800 boulins. Le poulailler de Montbray est un édicule très attachant, bâti de pierre et de masse, couvert de roseaux a la sortie du bourg. La fuye de l'Aumoire est aussi un remarquable travail de pierre doté de deux bouches à feu pour protéger la propriété de caractère à Morigny.

Frouin, délégué départemental pour la Fondation du Patrimoine, a manifesté, lors d'un comité technique de la Fondation auquel le participais, son plus vif intérêt pour les lavoirs de Villedieu au cours de la réunion du comité départemental et a assuré qu'il suivrait ce dossier. Il sera prêt à trouver des solutions s'il y avait quelque difficulté.

Bureau le 30 octobre 2007 : le projet concernant **les lavoirs de Villedieu** est en très bonne voie, les 5 propriétaires ont signé un bail emphytéotique de 99 ans et les 4 lavoirs vont être restaurés. Avec diverses opérations sur les bords de la Sienne, suppression du transformateur, réaménagement du terrain de promenade derrière l'école, le quartier va bénéficier d'un meilleur environnement.

Bureau du 31 octobre 2008 : la succession Filleul est toujours dans l'impasse. Le reste de l'opération suit son cours. Le transformateur va être supprimé.

Bureau du 29 mars 2010 : La réunion à la mairie de Villedieu a eu lieu le mercredi à 18 heures. Monsieur le maire absent était représenté par madame Lemoine. Monsieur Deschênes, directeur des services était présent. Une mise au point de la situation du dossier a été faite. Un dossier, somme toute, pas très facile. Le dernier bail emphytéotique a été signé le 4 mars 2010 (Mme Raffray). Ce sont désormais quatre baux de 99 ans qui ont été signés. Le projet est d'un coût évalué par l'étude diagnostic à 60 000 €. Un maître d'œuvre a été trouvé en la personne de monsieur **Jean-Louis Tourneux**, architecte à Saint-Hilaire-du-Harcouët. La mairie assure la maîtrise d'ouvrage. Une réunion a eu lieu le 4 mars dernier entre l'architecte et les propriétaires associés au projet. Un repérage de terrain est en cours d'exécution. Il doit se terminer à la fin de ce mois. Une réunion APS (avant-projet), à laquelle nous serons conviés, aura lieu avec la mairie, les propriétaires, l'architecte et l'association. L'association sera invitée pour l'APD (projet définitif), réunion préalable avant la délibération du conseil municipal. La maison Champin, rue des Mouliniers, qui a pris feu, a été achetée par la ville. Elle permettra de loger le transformateur électrique, actuellement sur la rive de la Sienne. Un espace restera disponible, dont l'usage n'est pas encore déterminé. La souscription pourrait être lancée dans le cadre des journées européennes du patrimoine de septembre prochain. Ce sont 2300 foyers qui pourront recevoir la participation à la souscription. Il faut qu'une demande de devis soit faite pour le coût de l'impression d'un document papier glacé en quadrichromie, A4 plié en deux.

La convention de partenariat tripartite, entre la commune de Villedieu, la Fondation-du-Patrimoine et l'association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne est signée le 12 mai 2011. Celle-ci permit de lancer la souscription dans le cadre du « un pour un » en faisant appel à la participation des particuliers et des entreprises en faveur de cette entreprise de valorisation.

Tirage de 3000 exemplaires des bulletins de souscription et une mise sous pli des dépliants pour la souscription le 30 mai 2011 à la mairie de Villedieu-les-Poêles et destinés à être insérés dans le bulletin municipal n° 6 à laquelle participent MM Lemoine, Mondin, Cueff, Leblanc, et moi-même.

Bureau le 17 octobre 2011 : La réunion à la mairie de Villedieu a eu lieu le mercredi à 18 heures. Monsieur le maire absent était représenté par madame Lemoine. Monsieur Deschênes, directeur des services était présent. Une mise au point de la situation du dossier a été faite. Un dossier, somme toute, pas très facile. Le dernier bail emphytéotique a été signé le 4 mars 2010 (Mme Raffray). Ce sont désormais quatre baux de 99 ans qui ont été signés. Le projet est d'un coût évalué par l'étude diagnostic à 60 000 €. Jean-Louis Tourneux, architecte à Saint-Hilaire-du-Harcouët est maitre d'œuvre. La mairie assure la maîtrise d'ouvrage. Une réunion a eu lieu le 4 mars dernier entre l'architecte et les propriétaires associés au projet. Un repérage de terrain est en cours d'exécution. Il doit se terminer à la fin de ce mois. Une réunion APS (avant-projet), à laquelle nous serons conviés, aura lieu avec la mairie, les propriétaires, l'architecte et l'association. L'association sera invitée pour l'APD (projet définitif), réunion préalable avant la délibération du conseil municipal. La maison Champin, rue des Mouliniers, qui a pris feu, a été achetée par la ville. Démolie, elle permet de loger le transformateur électrique qui se trouvait sur la rive de la Sienne. Nous avons encarté le bon de souscription dans le dépliant et inséré le tout dans le bulletin municipal. La souscription a été lancée auprès de 2300 foyers, c'est la mairie qui a assuré la transmission du bulletin municipal. Les travaux sont commencés par les services techniques de la ville. Nous sommes invités à aller voir ces travaux dès que nous le voulons.

Les architectes, messieurs Letourneux, de Saint-Hilaire du Harcouët, et Jean, Michel Germaine, architecte des bâtiments de France et du patrimoine, contribuèrent à la bonne réalisation des travaux. Michel Botte, directeur des services techniques de la ville et l'équipe d'employés municipaux desdits services. Marc Hervy pour les travaux de maçonnerie, un jeune Benjamin Lefèvre, Guy Lebeurier, menuisier-charpentier.

Je voudrais avant de terminer dire toute ma reconnaissance à l'ensemble des personnes : élues ; bénévoles, membres du Conseil d'administration de l'association qui viennent des trois cantons de Gavray, Percy, Villedieu, pas toujours très aisé pour eux d'accrocher à des dossiers hors de leur canton respectif, mais c'est la vocation même de l'association intercommunautaire de défendre le patrimoine ; propriétaires ; architectes et artisans ; souscripteurs (nous aurions souhaité plus de participation de la part des habitants, mais que ceux qui y souscrire soient félicités), qui participèrent et contribuèrent à la réalisation de ce projet et vous me permettrez de saluer Martine Lemoine, adjointe à la culture, pour son implication dans cette manifestation ainsi que celle de Philippe Clairay, directeur des musées de Villedieu. L'association avait en effet proposé à la municipalité de participer à l'opération « pierres en lumière » et de les animer avec la représentation de la pièce de théâtre « le lavoir » écrite en 1914, à la veille du premier grand conflit mondial, écrite pour des laveuses dans leur amphithéâtre, peu d'entre-elles n'avaient en effet d'autres tribunes que les lavoirs.

Il fut fort heureusement décidé d'intégrer dans cette programmation l'inauguration de ce beau travail réalisé avec de nombreuses compétences. Ce fut le 3e grand chantier après les temples protestants du Chefresne et les croix de fonte (toujours en cours). Cette réalisation respectueuse du contexte et de l'environnement urbain, pratique, avec l'emploi d'essences locales, le souci de l'authentique, du travail simple et bien fait, au plus près de ce qui avait existé, est à saluer et devrait inspirer d'autres sauvetages en val de Sienne, nombre de lavoirs, de puits et de fontaines, de boulangeries domestiques, de croix et de calvaires se révèlent chaque jour de plus en plus fragilisés. Il est un devoir de transmettre cet héritage dans de bonnes conditions de préservation, c'est l'identité de notre terroir qui en dépend. Merci à vous.

Jacky Brionne, président de l'association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne, le 18 mai 2013

Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
Messagerie :
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

La publication « La voix du patrimoine de Sienne » peut être consultée, sous format PDF, sur le site « http://www.lechefresne.fr »

Le lavoir

La troupe d'amateurs 'Atout-théâtre » de Saint-Lô a interprété une version adaptée pour une heure de la pièce « le lavoir ». Un matin du 2 août 1914, une armée de femmes, une armée de vie, se précipite au lavoir pour tremper, battre, frotter, empoigner le linge et la vie. Elles ont le sang chaud et le parler franc les laveuses d'Amiens et d'ailleurs, et elles ne sont pas près d'oublier ce jour, où tout a basculé. Les corps travaillent dur, il fait très chaud et la parole se libère avec violence, vérité, empathie, humour, tendresse. Dans une juste réalité, les révélant à elles-mêmes et les préparant au rude combat qui les attend.

Déjà héroïnes du quotidien, elles s'apprêtent à devenir les grandes dames de l'Histoire. La pièce, créée en Avignon en 1986 *par* Dominique Durvin et Hélène Prévosty remporta le prix du Festival Off puis obtint le Grand prix du Festival d'Edimbourg ; elle fut saluée de façon unanime par la Critique, notamment celle de Libération, du Figaro et de L'Humanité, et tourna pendant quatre ans en France et à l'étranger dans la mise en scène des auteurs. Elle a été traduite et jouée dans de nombreux pays. Elles ont le sang chaud et le parler franc, les laveuses d'Amiens et d'ailleurs. Au matin du 2 août 1914, c'est une véritable petite armée de vie qui se précipite au Lavoir pour tremper, battre, frotter, empoigner le linge comme la vie. Ce jour-là, poussées par leur instinct, ces douze femmes "vident leurs sacs" au propre comme au figuré.

Trois cent personnes sont passées pour voir, regarder ces lavoirs restaurés et écouter ce qui s'y racontait. En somme : un succès...

L'association est fédérée à : la Fondation du Patrimoine, délégation de Basse-Normandie — la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France – la Fédération patrimoine environnement – la Fédération des moulins de France—le pays d'art et d'histoire du coutançais-la commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire de la Manche.